

CONSEIL NATIONAL DE SUPERVISION
ITIE-TOGO

DECISION N° 001/ITIE-TOGO/CNS

Le Conseil National de Supervision de l'ITIE-Togo, réuni ce lundi 02 avril 2012 en session ordinaire, a pris connaissance du contenu du rapport ITIE-Togo 2010 relatif à la réconciliation des données issues des déclarations des sociétés extractives et des agences gouvernementales de collecte des revenus issues de ces sociétés.

Le Conseil National de Supervision approuve ledit rapport et donne instructions au Comité de Pilotage pour :

- mettre en œuvre les recommandations en vue de redresser les insuffisances notées dans le rapport ;
- poursuivre les autres actions prévues par le Comité de Pilotage, notamment la publication et la dissémination du rapport conformément au planning retenu.

Fait à Lomé, le 02 avril 2012



Gilbert Fossoun HOUNGBO

Le Premier Ministre
Président du Conseil National de Supervision
ITIE-Togo

DECISION N°001/MME/CP/2012

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Togo réuni ce jeudi 05 avril 2012 en session ordinaire a pris note du contenu du rapport ITIE Togo 2010 relative à la réconciliation des données issues des déclarations des sociétés extractives et des agences gouvernementales de collecte des revenus issues de ces sociétés.

Le Comité de Pilotage approuve ledit rapport et donne instructions au Coordonnateur pour :

- mettre en œuvre les recommandations en vue de redresser les insuffisances notées dans le rapport ;
- poursuivre les autres actions prévues par le Comité de Pilotage notamment la présentation du rapport, sa publication et sa dissémination conformément au planning retenu.

Fait à Lomé, le 05 avril 2012



Dammipi NOUPOKOU

Ministre des Mines et de l'Energie

Président du Comité de Pilotage de ITIE-Togo